

COMPTE-RENDU de REUNION

Du CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2018

ORDRE DU JOUR :

- Urbanisme :

D.I.A.

S.D.E.E.G : renouvellement convention, instruction, autorisation droit du sol ;

- C.C.B. : participation groupement consultation protection sociale complémentaire des Agents ;

- R.G.P.D : nomination d'un délégué à la protection des données mutualisées avec Gironde

Numérique ;

- Notification rapport de la C.L.E.C.T.

- Demandes de subventions Département complémentaires : Place de l'Eglise ;

- Rapport sur la qualité de l'eau potable 2017 ;

- Décision modificative déplacement canalisation ;

- Questions diverses.

Présents : Mmes Goutte, Bernaud, Germain, Guénais, Braud ;

MM.Venancy, Gaudinière, Baudet, de Boisséson, Girault.

Absents excusés : Mme Barras (pouvoir à Mme Guénais) et M.Picard .

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 10 septembre 2018, à 20 heures, dans la Salle du Conseil de la mairie, sous la présidence de Mme Goutte, Maire.

Mme le Maire ouvre la séance, fait l'appel des Conseillers et demande à retirer de l'ordre du jour, la dernière question (décision modificative). Le Conseil accepte à l'unanimité.

Après lecture du compte-rendu de la réunion du précédent Conseil, deux petites précisions doivent être apportées et sont approuvées par le Conseil. *Au lieu de «Syndicat des Eaux du Moron », il convient de lire « Syndicat des rivières du Blayais et du Moron ». Et en ce qui concerne le prix de vente de l'ancienne Mairie, les Agences proposent 360 000 € et non 350 000 €.*

Urbanisme : D.I.A.

M. Gaudinière présente 3 Demandes d'Intention d'Aliéner :

Un bien, sis au 4 Rue du Chai,

Une parcelle, sise 3 Route de Chante Alouette,

Un bien, sis 18, Rue de la Maisonnette.

Ces biens et parcelle, ne présentant pas d'intérêt, **la commune est favorable à la renonciation, à l'unanimité (11voix pour, dont un pouvoir).**

S.D.E.E.G. : renouvellement de la Convention pour instruction autorisation droit du sol :

Cette Convention, datant du 1/7/2015, doit être renouvelée pour 3 ans, pour instruction des dossiers d'urbanisme.

Délibération approuvée à l'unanimité (11 voix pour, dont 1 pouvoir).

- **C.C.B: participation au groupement de consultations pour la protection sociale complémentaire des Agents :**

La C.C.B. propose un groupement de consultations de six communes (9 octobre, 26 novembre et 21 décembre 2018), offrant des analyses d'offres pour les salariés (protection sociale des Agents). Ce n'est pas une sur-mutuelle, mais une mutuelle pour complément de santé, en cas d'arrêt de travail, précise **Mme Germain**. Le prix étant plus attractif, il est donc intéressant de mutualiser. Le C.T. du C.D.G. 33 a émis un avis favorable. Mme le Maire demande au Conseil de souscrire pour participer au groupement.

Délibération approuvée à l'unanimité (11 voix pour, dont un pouvoir).

R.G.P.D. : nomination d'un délégué à la protection des données mutualisées avec Gironde Numérique :

Ce délégué peut être soit le (la) secrétaire de Mairie, soit la Maire de la commune.

Mme Goutte est désignée comme déléguée pour Plassac à l'unanimité (11 voix pour , dont un pouvoir).

C.L.E.C.T : notification du rapport :

La Commune de Plassac doit recevoir 1 331, 26 €.

Délibération approuvée à l'unanimité (11 voix pour, dont un pouvoir).

Demandes de subventions complémentaires au Département pour les travaux de la Place de l'Eglise :

Il est possible de demander 2 autres subventions au Conseil Départemental pour les travaux du parking (pour un plafond de 20 000 €, Plassac pourrait obtenir 6 6400 € net) et pour le volet paysager, 2 229 €.

Délibération approuvée à l'unanimité (11 voix pour, dont un pouvoir), pour demander des subventions complémentaires au Département.

Qualité de l'eau potable :

M. Baudet présente le rapport sur la qualité de l'eau potable. En 2017, il y avait 39 000 habitants, dont 19 000 abonnés ; ce qui représente 1,31% d'abonnés supplémentaires...1, 60% de hausse de consommation...et 2 500 000 m³ d'eaux traitées. La qualité est conforme à 100%. Six forages et

deux puits ont pu être réalisés. Les consommateurs sont de plus en plus vigilants, quant à l'utilisation de l'eau.

Délibération approuvée à l'unanimité (11 voix pour, dont un pouvoir), concernant ce rapport sur la qualité de l'eau potable.

Questions diverses

Mme Goutte annonce que l'Association Move Z' Fun arrête son activité à Plassac et adresse ses remerciements à la Municipalité, au Conseil Municipal et au Secrétariat. La Salle Polyvalente est désormais libre le mercredi après-midi.

Ecole : Les élèves de CE2, CM1 et CM2 ont envoyé une lettre de remerciements pour la participation de la Municipalité au voyage du Puy du Fou.

A.C.C.A : M. Raël, Président a présenté Mme Carole Geiller, la Garde-Chasse, qui interviendra sur Plassac.

Mosaïques : L'inauguration du 2^{ème} projet aura lieu le samedi 22 septembre 2018 à 18h30, au Port. Tenue de marin conseillée. Ceux qui le désirent, pourront dîner, à leurs frais au Bobby's Bus.

Poterie : Une dame, habitante de Gadeau, a un projet d'exposition de poteries (sur une journée), avec marché et plusieurs potiers. Une démonstration de poterie et un atelier pour enfants sont aussi au programme. Une subvention de base à demander, serait de : 800€, pour payer artisans, matériaux et matériel. Un dossier doit parvenir en mairie. M. Girault demande un examen approfondi du dossier. Mme Bernaud trouve que cela animerait le village. M. Baudet pense que ce serait mieux qu'un simple marché nocturne.

C.D. 669 : Un comptage routier a été effectué du 29 mai au 6 juin derniers. Les véhicules roulent en moyenne, à 61 km /h et 85%, à 78km/h. 3 642 voitures /jour et 2% de poids lourds ont été enregistrés.

Au chemin de Fallot, un pot de fleurs a été renversé ; la Commission Voirie doit examiner le problème du revêtement routier.

Problèmes de voisinage : en 2014, il y en avait quelques-uns. En 2018, le village en a rencontré tout l'été. Le Procureur a reçu un courrier de Mme le Maire, y a répondu. Une Convention où tout est consigné, sera signée entre le Procureur et la Mairie. Un avis paraîtra dans la presse.

Tennis : La Convention, datant de 1999, est à revoir. En effet, Mme Germain soulève la question de « comment jouer sur les courts plassacais, quand on n'est pas du club, et si le Président n'est pas là. Qui détient la clé ? A qui peut-on la demander ? »

C.C.B : Il y a des problèmes, suite à la fusion des 21 communes ; 5 d'entre elles ne devraient plus faire partie de la CCB, mais revenir à Latitude Nord Gironde, d'après le Tribunal Administratif. Tout ce qui a été fait précédemment, doit être reconsidéré.

GEMAPI : La gestion de l'entretien des rivières et ruisseaux(GEMA) est taxée, comme les ordures ménagères et pose problème à toutes les communes ; la gestion de la protection des risques

d'inondation (PI) n'est pas encore taxée, mais le sera prochainement. Ces taxes sont calculées sur le taux des bases communales, et celles de Plassac, sont hautes.

T.S.E. : (Taxe Spéciale d'Équipement) : c'est une nouvelle taxe votée en 2006, mais pas encore appliquée en Nouvelle Aquitaine ; elle concerne la taxe foncière, la taxe d'habitation, et le foncier non bâti.

Ancienne Mairie : **M. Gaudinière** fait le point sur les visites de l'Ancienne Mairie faites au cours de l'été : il en ressort que c'est un bâtiment trop cher à la vente, mal placé et l'armoire téléphone Gironde Numérique pose problème.

Escrime : les travaux avancent ; les autorisations pour refaire les portes et fenêtres ont été données et reçues. **M. Gaudinière** propose son aide pour les peintures.

P.C.S. : (Plan Communal de Sauvegarde) : il avance...Une réunion pour savoir quel est le rôle de chacun, aura lieu prochainement.

Syndicat des Eaux : **A la Maisonnette**, des soucis inhérents aux travaux effectués perdurent...Certaines personnes roulent à moto, sans permis ; des chiens divaguent en liberté. **M. Girault** signale que des fils électriques et téléphoniques pendent.

Les Cassards : Des dépôts sauvages (fenêtres, palettes) ont été effectués sur le terrain communal. Ce n'est pas un bon exemple pour notre village.

Terrain du Chai (City Stade) : là aussi, il y a des papiers, emballages, palettes, bois laissés partout ...alors que les enfants fréquentent ce lieu.

Prochain Magazine de Plassac : **Mme Germain** informe que la prochaine réunion du Comité de Rédaction aura lieu jeudi 12 septembre au Port, dans les nouveaux locaux de l'Agence Eden.

Villa Mathilde : Pour **M. Baudet**, il semblerait utile de transformer la villa Mathilde en parking, pour gagner des places de stationnement, près de la salle d'escrime. Un devis pour la démolition sera à présenter au prochain budget.

Fauchage : **Mme Bernaud** demande la date du prochain fauchage ; Ce sera en octobre prochain. Elle indique, que dans certaines villes, les conteneurs à poubelles sont enterrés ...Et à Plassac, pourrait-on faire de même ?

Gironde Numérique : Tout le Département de la Gironde devrait être entièrement couvert, d'ici 2020. Les communes prioritaires pour la connexion à l'Internet sont : Saint Genès, Fours, Campugnan.

Réunion Commission Urbanisme : **M. Gaudinière** déplore qu'à la dernière réunion, seuls Mme le Maire et les Adjoints étaient présents.

Travaux Port et autres : **M. Venancy** est satisfait que les deux garages proches de la Villa Mathilde aient été nettoyés. Il ajoute que les fuites en bas de l'écluse sont désormais rebouchées et 2 toupies de béton ont dû être utilisées pour colmater tous les joints du Port. Il faudra prévoir au budget Port les travaux de l'Entreprise Frédéric Minard.

Les travaux de terrassement et de scellement des pierres où sera posé bateau, œuvre de la mosaïste, seront exécutés par nos Agents municipaux. Le Bureau de Poste va être très prochainement rénové :

suppression de la 2^{ème} porte du sas, carrelage et peintures refaits au niveau de l'accueil. Il faudra ensuite prévoir le remplacement de la porte d'entrée (porte semi-blindée de 3 m de haut et de 1, 10m de largeur) et des fenêtres.

Palplanches : **M.Picard** va s'occuper de demander des devis pour mettre des barrières grillagées aux palplanches du Chai.

Ecole : **Mme Braud** fait le point sur les activités scolaires et les nouveautés de la rentrée. La Fête de l'école du 29 juin s'est bien passée : beaucoup de monde et temps magnifique.

Voyage au Puy du Fou : les spectacles historiques étaient bien en rapport avec les programmes scolaires .De fortes pluies ont empêché la diffusion de certains spectacles.

M. Kessas, I.E.N, a été nommé à Bordeaux Sud et est remplacé par une Inspectrice de l'Education Nationale, Mme Cécile Oberti.

M. Emmanuel Wade, professeur des Ecoles, est nommé dans la classe des C.E1/CE2 .Il arrive de Paris, mais est très attaché à notre région, possédant une maison à Gauriac.

L'effectif de l'école se maintient à 86 élèves (22 TPS/PS/MS ; 23 GS/CP ; 17 CE1/CE2 ; 24 CE2/CM1/CM2).Mme Juliette Martin assure le remplacement de Mme Presselin (maîtresse CE2/CM1et 2) le lundi et la décharge de la Directrice, le jeudi.

Une ATSEM est toujours en congé de mi-temps thérapeutique jusqu'en décembre et en arrêt maladie jusqu'en octobre. M. Tom Gault la remplace auprès de la Directrice. Mmes Goutte et Braud ont effectué les garderies du matin et celles d'avant et après cantine. Il y a toujours deux services de restauration (12h10/12h45 pour les Maternelles et CP) et 12h45/13h30 (pour les CE et CM). La rentrée en classe s'effectue à 14h. Le lundi et le jeudi, de 13h20 à 13h50, pour les élèves d'élémentaire, ont lieu les APC

La cantine s'est dotée d'un nouveau four à vapeur, d'un nouveau carrelage du sol au plafond (partie cuisine), d'un nouvel équipement ergonomique et de nouvelles peintures (côté plonge).

Le 22 septembre, c'est l'inauguration des 2^{ème} et 3^{ème} œuvres de la mosaïste.

Le 28 septembre, à 18heures, à la Salle Polyvalente, petite séance de projection d'un reportage audiovisuel, résumant le travail d'initiation au journalisme radio des élèves, lors des TAP ; des habitants de Plassac y ont été interrogés.

Le jeu de découverte de Plassac, avec énigmes « Terra Aventura », connaît beaucoup de participants.

Mme la coiffeuse signale que de nouveau, des champignons (mérules) ont attaqué les boiseries extérieures de son salon.

Une nouvelle agence d'estimation immobilière s'est ouverte à Plassac, Route des Côteaux (optihome .com).

L'ordre du jour épuisé, Mme le Maire lève la séance à 22h 30.

La Secrétaire de séance,

M-C Braud.